

4^o RALLYE NATIONAL DE BOURBON

5-6 & 7 Novembre 2010

Règlement Particulier

"Un Rallye comme on les aime"

Programme et Horaires

Mardi 5 Octobre 2010	Parution du règlement – Ouverture des engagements
Lundi 25 Octobre 2010	Clôture des engagements
Samedi 30 Octobre 2010 De 12h00 à 20h00	1 ^{ère} session de reconnaissances ES 1/3: Cambourg, ES 2/4: Radiers, 5/7/9: Arums ES 6/8: Frémicourt
Dimanche 31 Octobre 2010 De 12h00 à 20h00	2 ^{ème} session de reconnaissances ES 10 : Col Carozin, ES 11 : Piton d'Anchaing, ES 12/14Dioré, ES 13/15: La Vigne
Lundi 1 Novembre 2010 De 16h00 à 22h00	3 ^{ème} session de reconnaissances ES 1/3: Cambourg, ES 2/4: Radiers, 5/7/9: Arums ES 6/8: Frémicourt
Mardi 2 Novembre 2010 De 16h00 à 22h00	4 ^{ème} session de reconnaissances ES 10 : Col Carozin, ES 11: Piton d'Anchaing, ES 12/14Dioré, ES 13/15: La Vigne
Mardi 2 Novembre 2010	Publication de la liste des engagés
Vendredi 5 Novembre 2010 De 09h00 à 16h00	Vérifications administratives et techniques (Briefing écrit remis aux concurrents) Garage S.C.F Saint Benoît
Vendredi 5 Novembre 2010 18h00 19h00	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Garage S.C.F Publication de la liste des équipages admis au départ Garage S.C.F

A.S.A. de Bourbon

83, Lotissement CHAY-PAK-THING 97470 SAINT-BENOÎT
Tél. : 06 92 85 08 30 – Fax : 02 62 50 46 65



4° Rallye National de Bourbon

Vendredi 5 Novembre 2010 20h30 01h12	Départ de la 1 ^{ère} Étape Garage S.C.F Arrivée de la 1 ^{ère} Étape à Parc fermé Garage S.C.F Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} étape Ordre de départ et heures de la 2 ^{ème} étape
Samedi 6 Novembre 2010 10h15 18h08	Départ de la 2 ^{ème} Étape Garage S.C.F Arrivée de la 2 ^{ème} Étape Parc Fermé au Stade de Casabois Grand Ilet Publication du classement partiel de la 2 ^{ème} étape Ordre de départ et heures de la 3 ^{ème} étape
Dimanche 7 Novembre 2010 8h50 13h54	Départ de la 3 ^{ème} Étape Stade de Casabois Grand Ilet Arrivée finale de la 3 ^{ème} Étape Garage S.C.F
A partir de 14h35	Vérifications finales Garage S.C.F
A partir de 15h19	Publication des résultats finaux provisoires du rallye Garage S.C.F
A partir de 15h49	Publication des résultats finaux définitifs du rallye Garage S.C.F
A partir de 16h00	Remise des prix Garage S.C.F

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de Bourbon (A.S.A.B.) organise les 5-6 & 7 Novembre 2010, une épreuve automobile nationale dénommée :

4° Rallye National de Bourbon

Cette épreuve est organisée avec le concours de nos jumeaux de la F.M.M.S.A.M. de Madagascar et Le Car de l'Ile Maurice.

Le présent règlement a été enregistré par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation n° 1908-10-06 en date du 30/07/2010 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° 000 en date du 00/00/2010.

Comité d'Organisation

Président : **Serge AUTALE**

Membres :	Pascal CHATEAU	Michèle HOARAU
	Emmanuelle COCHARD	Rosabelle HOAREAU-POTHIN
	Nicol COCHARD	Blandine MACAGNANGA
	Lilian ETHEVE	Emmanuel MENTRE
	Patrick FONTAINE	Emmanuelle MENTRE
	Denis HOARAU	Ilias PANCHBAYA
	Fabien GIGAN	Daniel PAYET
	Jean François HOARAU	Béatrice TRICARD

Organisateur technique

A.S.A. DE BOURBON – 83, LOT CHAY PAK THING - RIVIERE DES ROCHES 97470 SAINT-BENOÎT
RÉFÉRENT DE L'ORGANISATEUR TECHNIQUE : MONSIEUR FABIEN GIGAN GSM : 0692 82 66 28

Secrétariat du rallye



4° Rallye National de Bourbon

A.S.A. DE BOURBON



83, Lotissement CHAY PAK THING
97470 SAINT-BENOÎT
E-mail : serge.autale@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 85 08 30
Fax : 02 62 50 46 65

Permanences du rallye

Vendredi 5 Novembre 2010 Garage S.C.F Saint Benoît

De 09h00 à 16h30

Vérifications administratives et techniques
Accueil des Officiels

Vendredi 5 Novembre 2010 Garage S.C.F Saint Benoît

De 17h00 à 02h00

Secrétariat, Direction de Course
Collège des Commissaires Sportifs
Classement informatique

Samedi 6 Novembre 2010 au Garage S.C.F Saint Benoît

De 8h00 à 20h00

Secrétariat, Direction de Course
Collège des Commissaires Sportifs
Classement informatique

Dimanche 7 Novembre 2010 au Garage S.C.F Saint Benoît

De 07h30 à 16h00

Secrétariat, Direction de Course
Collège des Commissaires Sportifs
Classement informatique

Le Comité d'Organisation de l'A.S.A de Bourbon remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

Les municipalités de Saint Benoît - Saint Rose - Plaine des Palmistes – Salazie
Bras-Panon - Sainte Suzanne et Saint André
Garage S.C.F. – Réunion Sécurité – Mogatole – Bad Panther – Ambulance Papaya
École de Conduite CHATEAU – FM Competition - Sarl Tampon Pneus
Stations Olvas de St André – Total Bouvet Saint Benoît – Elf St Benoît
Caltex la Cocoteraie de Saint André. Le Conseil Général.

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion
La Direction Départementale de l'Équipement
La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien - La Police Nationale
La Sous-préfecture de Saint Benoît
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction des Infrastructures Départementales

La presse écrite et audiovisuelle - Le service médical de l'Épreuve
L'ensemble des bénévoles de la Réunion officiant avant – pendant – et après l'épreuve et nos amis de Madagascar (FMMSAM) et de l'île Maurice (Le CAR).



4° Rallye National de Bourbon

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

1.1p. Officiels (Provisoire)

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Rosabelle HOAREAU	Licence n° 126725
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Mlle Emmanuelle COCHARD	Licence n° 13796
	Mlle Nathalie AGATHE	Licence n° 34374
Secrétariat du Collège	M.	Licence n°
Directeur de Course	M. Lilian ETHEVE	Licence n° 13740
Adjoints à la Direction de Course		
<i>PC Course</i>	M. Patrick CLAIN	Licence n° 79611
	M. Philippe MAUNIER	Licence n° 85757
<i>Vérifications administratives et techniques</i>	Mme Emmanuelle MENTRE	Licence n° 189280
<i>Départs – Arrivées – Parc Fermé</i>	M. Denis ORBOIN	Licence n° 45187
<i>Parcs d'Assistance et Regroupement</i>	M. Patrick PORET	Licence n° 13795
<i>Tricolore - Fermeture de route</i>	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
	M. Anne AUTALE	Licence n° 49705
Directeurs de Course – Délégués aux Épreuves Spéciales	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
	M. Patrick AGATHE	Licence n° 19014
	M. Pascal PARIS	Licence n° 17498
	M. Thierry DEBERGE	Licence n°
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Beatrice TRICARD	Licence n° 25363
	Mme	Licence n°
Commissaire Technique Responsable	M. Jean Patrick BEGUE	Licence n° 57167
Commissaires Techniques	M. Alain HOARAU	Licence n° 13451
	M. Alain VILLE	Licence n° 172112
	M. Alexis KLING	Licence n° 173569
	M. Raymond LE TOULLEC	Licence n° 173570
	M. POTHIN Cédric	Licence n° 149040
	M. DALHED Djounaid	Licence n° 156199
Chargé des classements informatiques	M. Bertrand MARTIN	Licence n° 195296
Organisateur Technique	L'A.s.a de Bourbon	
	(Référént Fabien GIGAN)	Licence n° 117310
Chargé des relations avec la presse	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
Médecin en chef	M. Richard RAMILISON	Régulateur au P.C

Chargé des relations avec les concurrents

Règlement standard F.F.S.A : A l'exception des membres du collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye, et éventuellement ceux du rallye de doublure, et inversement, sont déclarés en tant que « Juge de fait » pour la constatation visuelle de l'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : Chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportement anti-sportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de course, dans les plus brefs délais.

1.2p. Éligibilité



4° Rallye National de Bourbon

La 4° Rallye National de Bourbon compte pour :

- la Coupe de France 2011
- le Championnat de la Réunion géré par le CORSA-Réunion.
- les Coupes et Challenges approuvés par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion, la Coupe 1600, la Coupe Gr N, la Coupe F 2000, LA Coupe Gr R et le Challenge Promo du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion

1.3p. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu au Garage S.C.F à Saint Benoît le **vendredi 5 Novembre 2010 de 9h00 à 16h00**.

Les équipages engagés seront informés des heures de convocation pour les vérifications administratives par la presse écrite (JIR et/ou Le Quotidien) du jeudi ou vendredi précédant l'épreuve.

Les équipages qui feront l'objet de retard lors des vérifications se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30 minutes de retard	15 €
- De 31 minutes à 1 heure de retard	30 €
- Par heure supplémentaire de retard	15 €

Les vérifications finales auront lieu au Parc Fermé d'Arrivée. Les contrôles faisant l'objet d'un démontage seront effectués au Garage S.C.F. Le prix de la main horaire est fixé à 45,00 € TTC.

Article 2 P – Assurances

L'organisateur a contracté une assurance telle que requise.

Article 3 P – Concurrents et Pilotes

3.1p. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5p. Toute personne qui désire participer à l'épreuve **4° RALLYE NATIONAL DE BOURBON** doit adresser au secrétariat du rallye (cf. page 3), cachet de La Poste faisant foi, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **26 Octobre 2010 à 00H00**.

En revanche, pour des raisons pratiques de rapprochement géographique, il serait souhaitable que les concurrents se rendent aux points ci-dessous :

- Chez « FM COMPETITION » Zone des sables Étang-Salé à compter **du 5 au 23/10/10**.
- Chez « FM COMPETITION » à Saint André à compter **du 5 au 23/10/10**.
- Chez « Garage S.C.F » à Saint-Benoît à compter **du 5 au 23/10/10**.

AVIS AUX CONCURRENTS :

Aucune dérogation ne sera accordée concernant la date limite des engagements. Les engagements des concurrents d'une coupe de marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédent la date de clôture.

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** au maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement et la confirmation de participation ne pourra se décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

3.1.11p. Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec publicité facultative des organisateurs :

Challenge Promo :	442,00 €	Autres :	520,00 €
-------------------	----------	----------	----------

- b) sans publicité facultative des organisateurs : Double tarif



4° Rallye National de Bourbon

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- de deux (2) photos d'identité récentes et nettes des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie de la licence 2010 du concurrent, des deux membres de l'équipage
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- d'une photocopie de la première page du passeport technique du véhicule

Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur et mentionnée obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.

Tout engagement **non accompagné du règlement** ne sera pas pris en compte.

3.2p. Équipages – Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3p. Ordre de départ

3.3.1p. Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires, ou autres par mesure de sécurité.

3.3.2p. L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents

Série 6 : **Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**

A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4 – Voitures et équipements

4.1p. Voitures autorisées

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures de tourisme (Groupe A), y compris WRC, Super 2000, Kit-car Super 1600, les voitures du groupe « R » (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T) les voitures du groupe « N » et aux prescriptions de la F.F.S.A pour les voitures des groupes F2000 (incluses les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT, de série 2 roues motrices.

4.2p. Pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3p. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1.2p. Pendant toute la durée du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).



4° Rallye National de Bourbon

Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3p. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate et de **manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche de (3x5 mètres minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De prendre en charge l'enlèvement des déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de : 200€.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.4p Procédure de pesée des voitures – Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.6p Plaques d'immatriculation - Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 5p – Publicité

La publicité collective obligatoire, sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (Portières droite et gauche).

La publicité facultative éventuelle, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

Article 6 – Sites et infrastructures

6.1p. Description

Le 4° RALLYE NATIONAL DE BOURBON représente un parcours de 388,690km. Il est divisé en 3 étapes et 9 sections. Il comporte 15 épreuves spéciales d'une longueur totale de 142 km.

Les épreuves spéciales sont :

1ère Etape

ES 1/3: Cambourg – 13,500Km
ES 2/4: Les Radiers – 17.700Km

2ème Etape

ES 5/7/9: Arums – 6,700 Km
ES 6/8: Frémicourt – 5,800 Km
ES 10: Col Carozin – 6,750 Km

3ème Etape

ES 11: Piton d'Anchaing – 6,750 Km
ES 12/14 Dioré – 9,300Km
ES 13/15 La Vigne – 7,900Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2p. Reconnaissances Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.1p

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est de **trois** au maximum.

- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

- Tout accès à une épreuve spéciale devra se faire obligatoirement par son départ.

6.2.2p. Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



4° Rallye National de Bourbon

6.2.4p

Des contrôles seront effectués : La méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des E.S ou dans tous autres lieux entre les points de départ et arrivée des E.S.

Tout concurrent (Pilote, Copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de trois passages sur toute ou partie d'une E.S, ou n'ayant pas remis **sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative**, fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la F.F.S.A.

6.2.5p. Durée

Les reconnaissances individuelles et hors périodes prévues sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

Chaque équipage devra autogérer son carnet de la manière suivante :

- A chaque départ de reconnaissance, noter (1°) l'heure de départ
- A chaque arrivée de reconnaissance, noter (2°) l'heure d'arrivée et (3°) signer

Lors de contrôle par un commissaire sur n'importe quelle partie de la spéciale, si au moins un de ces trois principes (1-2-3) n'est pas respecté, le commissaire vous notifiera l'infraction et un rapport de l'organisateur sera remis à la direction de course le jour de la première réunion de collègue.

Samedi 30 Octobre 2010 de 12h00 à 20h00 et Lundi 1 Novembre 2010 de 16h00 à 22h00

ES 1/3: Cambourg, ES 2/4: Radiers, 5/7/9: Arums ES 6/8: Frémicourt,

Dimanche 31 Octobre 2010 de 12h00 à 20h00 et Mardi 2 novembre 2010 de 16h00 à 22h00

ES 10 : Col Carozin, ES 11 : Piton d'Anchaing, ES 12/14Dioré, ES 13/15: La Vigne

6.2.6p. Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un des membres de l'équipage ne peut pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

6.2.7p. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisées ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :
 - Départ refusé,
 - Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
 - Demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.

Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions :
 - 1^{ère} infraction, selon la gravité :
 - 1 minute
 - ou 3 minutes
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement
 - 2^{ème} infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la F.F.S.A.
 - amende du double du montant de l'engagement

Les trois pénalités sont cumulées.

- Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.



4° Rallye National de Bourbon

6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 7 – Déroulement de l'épreuve

7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2p. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11p. Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.3p. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.) – Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4p. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5p. Epreuves Spéciales

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6p. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 8 – Pénalités – Réclamations – Appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 9 – Classement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9.4p. Le classement intermédiaire de fin d'étape sera établi à l'issue de la dernière E.S courue.

Les éventuelles pénalités de la dernière section seront ajoutées le lendemain matin.

9.5p. Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

Article 10 – Prix et coupes

Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 7 Novembre 2010 à partir de 16h00** au Garage S.C.F à Saint-Benoît.

Attention: Les récompenses non retirées lors de la remise des prix resteront acquises à l'organisation.

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'affichage officiel à **Saint Benoît** ou par additif le cas échéant.



4° Rallye National de Bourbon

Notes et observations : -----